

FICHE MEDICALE INDIVIDUELLE

ANNEE ACADEMIQUE 2020/2021

A faire compléter avec précision par les parents ou par un médecin
et à envoyer par courrier postal dans les meilleures délais

Paradis-Môme - rue de Marchienne 5, 6110 Montigny-le-Tilleul

COLLEZ ICI UNE VIGNETTE DE MUTUELLE

Identité de l'enfant

Nom : Prénom : Né(e) le

Adresse : Rue N° Bte.....

Localité : CP :

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom – Adresse :

Tél / GSM : /

Nom – Adresse :

Tél / GSM : /

Médecin traitant

Nom – Adresse :

Tél : /

Informations médicales confidentielles : L'enfant est-il atteint de :

Diabète Affection-maladie pulmonaire Asthme Epilepsie Affection-maladie cardiaque

Affection –maladie cutanée Rhumatisme Handicap moteur Handicap mental

Autre (à préciser) Fréquence et gravité :

Est-il sujet à :

- Saignements de nez réguliers ? Oui – Non

- Maux de tête réguliers ? Oui – Non

- Maux de ventre réguliers ? Oui – Non

- Constipations-diarrhées régulières ? Oui – Non

- Vomissements réguliers – nausées ? Oui – Non

- Mal des transports ? Oui – Non

- Incontinence ? Oui – Non

A-t-il un régime alimentaire particulier ? Oui – Non

Si oui, précisez

Est-il allergique à certaines matières ou aliments ? Oui – Non

Si oui, lesquels ?

.....

Est-il sensible aux refroidissements ? Oui - Non

Est-il vite fatigué ? Oui - Non

Peut-il participer aux activités sportives ? Oui - Non

Peut-il participer aux baignades ? Oui - Non

Sait-il nager ? Oui - Non

A-t-il été vacciné contre le tétanos ? Oui - Non

Date du dernier rappel

A-t-il reçu du sérum antitétanique ? Oui - Non

En quelle année ?.....

Date du dernier test à la tuberculine et résultat :

.....

Est-il allergique à des médicaments ? Oui – Non

Si oui, lesquels ?

.....

En cas **d'urgence nucléaire** survenant durant les heures d'accueil, nous suivons les recommandations du Ministère de la Santé publique ou du Gouverneur de la Province concernant l'administration de comprimés d'iode dans les collectivités d'enfants. Ces comprimés seront administrés **UNIQUEMENT sur recommandation des autorités compétentes.**

Dans ce cadre, nous devons savoir s'il existe une contre-indication à la prise d'iode pour votre enfant ? Oui - Non

Remarques :

.....

Nos animateur(trice)s et accueillant(e)s sont formé(e)s aux gestes de premiers secours par des opérateurs de formation agréés par l'ONE. N'ayant pas une formation d'infirmier(e), ils ne sont pas habilités à administrer ou appliquer spontanément des médicaments, des pommades ou tout autre produit, ni à réaliser des soins en dehors de ceux recommandés lors ces formations.

Si votre enfant doit recevoir un traitement, il est obligatoire de fournir au coordinateur un certificat médical autorisant un membre de l'équipe (nommé sur le certificat) à donner le traitement et précisant les indications essentielles (dosage, mode d'administration, durée du traitement, ...). Ce document doit être daté et signé par un médecin. Pour les traitements spécifiques devant être administrés par le corps médical (infirmière, médecin,...), nous vous invitons à prendre contact directement avec le coordinateur.

N'oubliez pas de signaler toute modification de l'état de santé de votre enfant au coordinateur.

Date Signature